



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0229

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Participation exceptionnelle au budget du Sytral pour la réalisation du parc relais sur le site de Carré de soie

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0229**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Participation exceptionnelle au budget du Sytral pour la réalisation du parc relais sur le site de Carré de soie**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement du Carré de Soie dispose d'atouts majeurs : une situation privilégiée entre ville et nature, des friches industrielles à reconquérir et une accessibilité renforcée.

En effet, la desserte de ce quartier sera assurée grâce au développement d'une offre de transports en commun performante autour d'un pôle multimodal, déjà composé d'une station de tramway de la ligne T3 et complété d'une station de métro de ligne A et d'un pôle bus.

Dans le cadre du projet tramway 3 et du prolongement de la ligne A du métro, le Sytral s'est rendu propriétaire d'un ensemble de terrains destinés à accueillir un parc relais qui doit venir renforcer le pôle multimodal et qui s'inscrit dans le cadre de la restructuration du quartier de la Soie à Villeurbanne menée par la Communauté urbaine. Il s'agit d'un parc de stationnement de 400 places environ dédié aux utilisateurs des transports en commun, dont l'implantation était initialement prévue au sol.

A la demande de la Communauté urbaine, le Sytral a accepté de réaliser le parc en silo sur sept niveaux pour libérer du foncier permettant la réalisation d'une partie des travaux de voirie prévus au Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et l'accueil d'opérations immobilières bénéficiant de cette desserte exceptionnelle.

Cette modification de la construction entraînant un surcoût important pour le Sytral, une participation exceptionnelle permettant de compenser ce surcoût sera versée par la Communauté urbaine au Sytral.

La libération du foncier résultant de la modification du programme du parc-relais doit ainsi permettre à la Communauté urbaine de valoriser le projet d'activités tertiaires ; cette valorisation compensant par là-même la participation financière versée au Sytral.

Le versement de cette participation fixée à 3 840 000 € hors taxes (valeur 2007) a d'ailleurs été érigée en condition suspensive à la promesse de vente conclue entre la Communauté urbaine et le Sytral en date du 3 mars 2008 en vue de la réalisation d'un programme tertiaire dans le cadre du projet urbain du site Carré de Soie, qui doit être levée le 30 septembre 2008.

Ainsi, la participation exceptionnelle ci-dessus d'un montant de 3 840 000 € hors taxes (valeur 2007) sera versée dans ce cadre.

Elle sera actualisée selon les mêmes modalités que la participation annuelle au budget du Sytral définies à l'article 2-2 des statuts du syndicat mixte ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de :

- remplacer le 6° paragraphe, commençant par "La libération..." par le suivant :

"La libération du foncier résultant de la modification du programme du parc relais doit ainsi permettre à la Communauté urbaine de valoriser le projet d'activités tertiaires, notamment au travers d'un pôle d'économie sociale et solidaire,"

- rajouter, après le 7° paragraphe "*Le versement de cette participation.....levée le 30 septembre 2008*", le paragraphe suivant :

"En outre, les statuts du Sytral qui définissent, dans leur article 2, les modalités de financement du syndicat, offrent la possibilité aux deux collectivités membres (le Département et la Communauté urbaine) d'augmenter librement leur contribution financière -au-delà de la participation annuelle- pour répondre à un besoin de financement courant ou exceptionnel ;"

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le versement au Sytral en 2009 d'une subvention exceptionnelle de 3 840 000 € hors taxes (valeur 2007) pour la réalisation du parc relais en silo sur le site du Carré de Soie.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits à inscrire pour l'exercice 2009 au budget principal de la Communauté urbaine - compte 674 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.